

Rapport sur la qualité des actifs au 31 décembre 2021

La Banque Postale Home Loan SFH est une société anonyme de droit français agréée en France en tant qu'établissement de crédit avec le statut d'établissement de crédit spécialisé – société de financement de l'habitat. Les actifs de La Banque Postale Home Loan SFH sont composés de prêts à l'habitat et de valeurs de remplacement, éligibles à une société de financement de l'habitat en application du cadre légal français.

Le présent rapport concernant la qualité des actifs de La Banque Postale Home Loan SFH est établi, avec des chiffres au 31 décembre 2021, en application des dispositions de l'article 13 du règlement n°99-10 du Comité de réglementation bancaire et financière relatif aux sociétés de crédit foncier et à l'instruction n°2011-I-07 relative à la publication par les sociétés de crédit foncier et les sociétés de financement de l'habitat d'informations relatives à la qualité des actifs financés.

I – Prêts garantis

1) Répartition des encours éligibles de prêts garantis par catégories de créances, par types de contrepartie et par types de garantie :

Catégories de créance	Encours (en M€)
Créances commerciales	
Crédits à l'exportation	
Crédits de trésorerie	
Crédits à l'équipement	
Crédits investisseurs à l'habitat	23 521
Crédits promoteurs	
Autres crédits	
Total	23 521

Types de contrepartie	Encours (en M€)
Sociétés non financières et entrepreneurs individuels	
Particuliers	23 521
Autres	
Total	23 521

Les prêts à l'habitat garantis par une caution sont garantis par Crédit Logement. Il n'y a pas de prêt à l'habitat non performant dans le cover pool.

Types de garantie	Encours (en M€)
Garantie hypothécaire sur un immeuble à usage d'habitation	10 998
Garantie hypothécaire sur un immeuble à usage professionnel	
Caution délivrée par un établissement de crédit	12 523
Caution délivrée par une entreprise d'assurance	
Garantie du Fonds de garantie à l'accession sociale à la propriété	
Total	23 521

2) Répartition des encours éligibles de prêts garantis par une hypothèque ou par une caution en fonction de leur quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées :

Types de garantie	Capital restant dû (en M€)	Produit de la quotité définie à l'article R. 513-1 (CMF) et de la valeur du bien financé (en M€)	Total
Hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation	9 110	1 888	10 998
Caution délivrée par un établissement de crédit	11 012	1 511	12 523
Total	20 121	3 399	23 521

3) Répartition des encours éligibles de prêts garantis en fonction de l'année de conclusion du contrat de prêt :

Année de conclusion du contrat de prêt	Prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation		Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit		Totaux	
	Encours (en M€)	Nombre de prêts	Encours (en M€)	Nombre de prêts	Encours (en M€)	Nombre de prêts
2006	24	684	52	1 727	75	2 411
2007	49	1 618	122	4 588	171	6 206
2008	58	1 903	160	5 861	218	7 764
2009	65	1 772	258	7 279	323	9 051
2010	90	2 064	506	11 787	597	13 851
2011	137	3 847	527	14 210	664	18 057
2012	228	6 085	383	10 711	612	16 796
2013	491	9 726	533	11 696	1 023	21 422
2014	822	14 971	516	9 908	1 337	24 879
2015	1 406	20 083	1 287	19 360	2 693	39 443
2016	1 381	16 167	1 613	18 668	2 995	34 835
2017	1 562	14 528	2 408	22 761	3 970	37 289
2018	1 258	11 535	1 515	12 958	2 772	24 493
2019	1 420	12 076	1 746	14 305	3 166	26 381
2020	1 401	10 636	669	5 702	2 069	16 338
2021	607	4 058	228	1 709	835	5 767
Total	10 998	131 753	12 523	173 230	23 521	304 983

4) Répartition des encours éligibles de prêts garantis en fonction de la durée résiduelle :

Durée résiduelle (années)	Prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation		Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit		Totaux	
	Encours (en M€)	Nombre de prêts	Encours (en M€)	Nombre de prêts	Encours (en M€)	Nombre de prêts
0	2	1 937	5	4 625	7	6 562
1	18	2 749	53	7 418	72	10 167
2	48	3 965	127	8 696	174	12 661
3	94	5 435	238	10 113	332	15 548
4	130	5 955	385	12 484	515	18 439
5	151	4 935	418	10 831	568	15 766
6	204	5 366	462	10 161	666	15 527
7	271	5 875	577	10 409	848	16 284
8	351	6 339	672	10 621	1 022	16 960
9	366	5 977	672	9 719	1 038	15 696
10	402	6 184	823	10 616	1 225	16 800
11	402	5 559	654	7 986	1 056	13 545
12	461	5 911	716	7 955	1 177	13 866
13	586	6 809	725	7 636	1 311	14 445
14	586	6 230	637	6 234	1 223	12 464
15	619	5 989	839	7 052	1 458	13 041
16	527	4 864	565	4 539	1 093	9 403
17	619	5 528	695	5 234	1 314	10 762
18	680	5 704	565	4 156	1 244	9 860
19	782	6 150	421	3 016	1 203	9 166
20	858	6 260	574	3 753	1 432	10 013
21	585	3 991	386	2 367	971	6 358
22	682	4 592	616	3 664	1 298	8 256
23	758	4 749	487	2 783	1 244	7 532
24	703	4 079	179	1 009	883	5 088
25	115	618	30	153	146	771
26	0	3	-	-	0	3
27	-	-	-	-	-	-
28	-	-	-	-	-	-
29	-	-	-	-	-	-
30	-	-	-	-	-	-
Total	10 998	131 753	12 523	173 230	23 521	304 983



HOME LOAN SFH

5) Répartition des encours éligibles de prêts garantis selon la localisation des biens apportés en garantie par pays :

Tous les biens apportés en garantie sont situés en France.

6) Répartition des encours éligibles de prêts garantis en fonction de la pondération qui leur est attribuée au titre du ratio de couverture des ressources privilégiées :

Les prêts à l'habitat garantis par une caution sont cautionnés par Crédit Logement, établissement de crédit qui n'entre pas dans le périmètre de consolidation du groupe La Banque Postale.

Les notations long terme de Crédit Logement sont Aa3 chez Moody's (dernière revue datant du 21 octobre 2021) et AAL chez DBRS (dernière revue datant du 8 juin 2021). La notation de Crédit Logement correspond donc au 1er échelon de qualité de crédit au sens de la réglementation : la pondération affectée aux prêts à l'habitat cautionnés par Crédit Logement est ainsi de 100%.

Les prêts à l'habitat garantis par une sûreté réelle de premier rang sont pondérés à 100%.

7) Répartition des encours de prêts mobilisés par billets à ordre régis par les articles L. 313-42 à L. 313-49 du Code monétaire et financier :

Il n'y a pas de prêts mobilisés par billets à ordre dans le portefeuille apporté en garantie.

II – Exposition sur des personnes publiques

La Banque Postale Home Loan SFH n'a pas d'exposition sur des personnes publiques en dehors de celles décrites au §IV relatif aux valeurs de remplacement et du cash disponible sur son compte courant ouvert dans les livres de la Banque de France présentant un encours créditeur de 1.08 millions d'euros au 31 décembre 2021.

III – Organismes de titrisation et entités similaires

La Banque Postale Home Loan SFH n'a pas d'exposition sur des organismes de titrisation et entités similaires.

IV – Valeurs de remplacement

Au 31 décembre 2021, La Banque Postale Home Loan SFH dispose des valeurs de remplacement suivantes :

Obligations :

La Banque Postale Home Loan SFH possède un portefeuille de titres classés en « Held-to-Collect » comprenant une exposition exclusivement sur l'Etat français, correspondant au remplacement d'une partie des capitaux propres.

Code ISIN	Libellé du titre	Nominal en M EUR	Catégorie
FR0011196856	OAT 3.00 25/04/2022	10.9	HTC
FR0011486067	OAT 1.75 25/05/2023	10.9	HTC
	Total	21.8	

Ce portefeuille est éligible au refinancement BCE. Sa valeur de marché au 31 décembre 2021 est de 22.6 millions d'euros. Après application des décotes BCE, la valeur est de 22.5 millions d'euros montant repris en tant que valeurs de remplacement. A ce jour, aucune mobilisation auprès de la Banque de France n'a été réalisée sur ce portefeuille.

Cash :

La Banque Postale Home Loan SFH dispose de deux comptes courants ouverts dans les livres de La Banque Postale présentant un encours créditeur cumulé de 44.2 millions d'euros au 31 décembre 2021.

V – Remboursements anticipés

Le taux de remboursement anticipé annualisé calculé sur le portefeuille de prêts à l'habitat apportés en garantie pour le troisième trimestre 2021 est 7,62%.

VI – Risque de taux

Les caractéristiques (montant, maturité et type de taux d'intérêts) des prêts accordés par La Banque Postale Home Loan SFH à La Banque Postale sont identiques à celles des émissions d'obligations sécurisées. Les taux de ces prêts correspondent aux taux des émissions majorés d'une marge destinée à la couverture des charges d'exploitation de La Banque Postale Home Loan SFH.

Un Comité de gestion dédié à La Banque Postale Home Loan SFH se réunit mensuellement et établit notamment la surveillance du risque structurel de taux et la projection des positions à taux fixe issues de tous les postes du bilan vu par transparence. Le bilan par transparence est composé des actifs et passifs suivants :

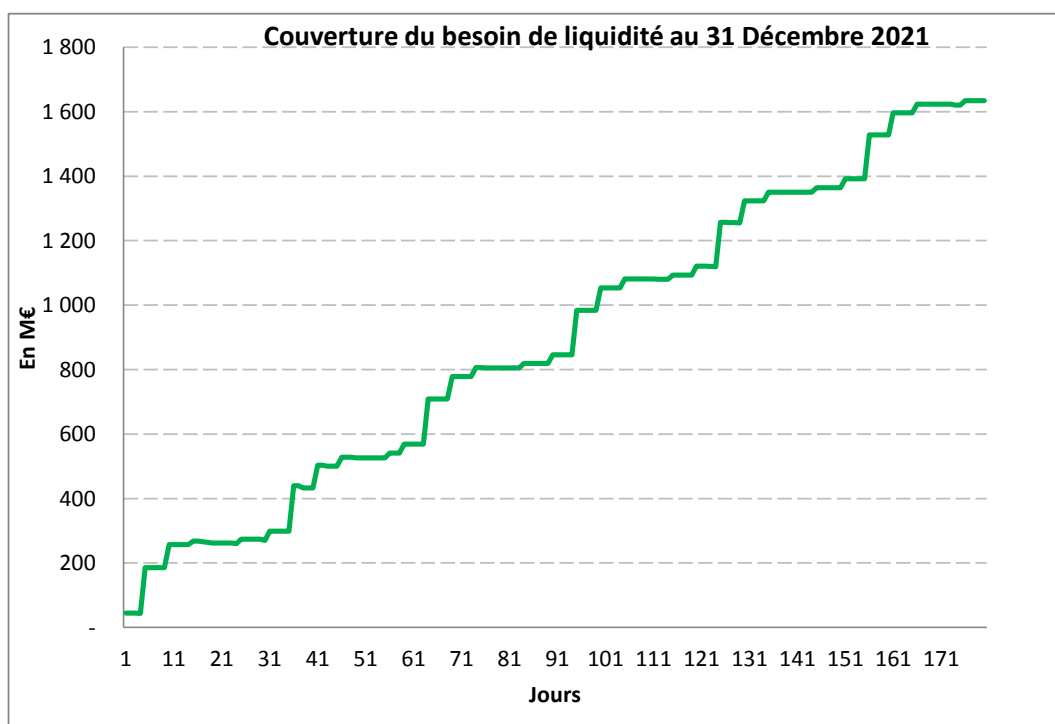
- prêts immobiliers composant le portefeuille de couverture (100 % à taux fixe) ;
- titres (100 % en OAT) de remplacement d'une partie des fonds propres ;
- gage-espèces accordé par La Banque postale à La Banque Postale Home Loan SFH pour couvrir les besoins de trésorerie à 180 jours (non rémunéré) ;
- trésorerie placée sur un compte de dépôt à La Banque Postale (non rémunéré tant que l'encours reste en-deça d'un seuil ; rémunéré à taux négatif au-delà du seuil) et, pour une partie négligeable, sur un compte à la Banque de France (rémunéré à taux négatif) ;
- fonds propres, dette de restitution et comptes de régularisation ; assimilés à des postes à taux fixe (non rémunérés) ;
- passif lié au gage-espèces (non rémunéré) ;
- obligations sécurisées (100 % à taux fixe).

Les postes de bilan étant composés d'actifs et de passifs à taux fixe, à l'exception près du compte Banque de France ou du compte de dépôt qui représentent un encours non significatif à l'échelle du bilan, il en résulte une impasse structurelle à taux fixe négligeable sur la durée de vie résiduelle des obligations sécurisées. Une telle composition des postes du bilan permet une stratégie de couverture naturelle de l'impasse à taux fixe. Le risque de taux résiduel est donc considéré comme négligeable au regard du montant des fonds propres de La Banque Postale Home Loan SFH. Enfin, la sensibilité de la position de taux est également négligeable pour les mêmes raisons.

VII – Couverture du besoin de liquidité

Selon l'article R. 513-7 du Code Monétaire et Financier, le calcul du besoin de trésorerie sur une période de 180 jours est effectué par « transparence ». C'est-à-dire que sont comptabilisés comme flux positifs les encaissements en principal et intérêts résultant des crédits immobiliers reçus à titre de garantie, en lieu et place des flux prévisionnels de la créance garantie par les crédits immobiliers.

Au 31 décembre 2021, les besoins en liquidité sur les 180 prochains jours calculés sur les encaissements relatifs aux crédits reçus à titre de garantie sont nuls et sont donc couverts.



Fait à Paris, le 7 février 2022

Patrick PEAUCELLE
Directeur Général de La Banque Postale Home Loan SFH